Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 544

Artikel: Ménage fédéral : "réforme" des finances : pas si simple que ça!
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022367

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉNAGE FÉDÉRAL

«Réforme» des finances: pas si simple que ça!

«Pour une véritable réforme des finances fédérales», tel est le titre ambitieux d'un document que vient de publier (avril) le Centre patronal vaudois. Et de procéder d'abord à un constat: les mouvements d'argent entre la Confédération et les cantons sont de quelque 2,3 milliards dans l'un et l'autre sens; sur ces 2,3 milliards, 600 millions environ ont un effet de péréquation intercantonale, alors que 1,7 milliard sont versés par les cantons à la Confédération, puis restitués par celle-ci aux cantons, sans bénéfice réel pour aucune des collectivités. Conclusion du Centre patronal: ce mouvement de 1,7 milliard est inutile. D'où, notamment, ces trois propositions:

— suppression du versement aux cantons des parts aux recettes fédérales et des subventions influençant leurs finances;

— suppression de l'impôt de défense nationale;

— versement par les cantons à forte capacité financière de 600 millions, qui seraient redistribués aux cantons moins favorisés.

Le Centre patronal estime que ses propositions apportent «une simplification essentielle par la suppression d'une quarantaine de causes de transfert d'argent, donc par l'allégement législatif et administratif que cela implique».

Il faut incontestablement saluer le travail fouillé et extrêmement important qu'a fourni le Centre patronal vaudois en compulsant et confrontant des séries de chiffres. On peut toutefois avoir des doutes sur les solutions proposées:

ON BIFFE ET C'EST TOUT...

— Peut-on vraiment imaginer qu'en supprimant les subventions qu'elle verse aux cantons, la Confédération verra ses travaux administratifs s'alléger? Suffit-il, par exemple, de biffer des textes légaux les subventions versées en application de la législation sur la protection des eaux, pour que disparaissent les obligations de la Confédération en cette matière?

La suppression des subventions concernant la protection civile aboutira-t-elle également à l'abandon de toute compétence de la Confédération en cette matière? Chaque canton règlera-t-il la protection civile comme il l'entend?

Supprimer un certain nombre de subventions ne signifie donc pas que le travail administratif fourni par la Confédération disparaîtra simultanément... Ou, si tel devait vraiment être le cas, on aboutirait dans ces domaines à un éclatement de la Confédération.

— La suppression de l'impôt de défense nationale n'est pas aussi simple, non plus, que le présente le Centre patronal vaudois: cet impôt a joué en effet un rôle d'harmonisation et il est l'un des piliers de la future harmonisation en matière fiscale. Son abandon aboutirait également au retour d'un fédéralisme étroit et les régimes fiscaux qui ont tendu à se rapprocher les uns des autres sous l'influence de l'impôt de

ECHOS

La presse à l'écoute du Centre patronal

Le moins qu'on puisse dire est que la presse romande n'a pas boudé les propositions du Centre patronal vaudois. Dans tous les quotidiens romands sans exception, le document publié à Lausanne a reçu un très large écho, version Agence télégraphique suisse ou non (suivant les moyens rédactionnels), avec commentaires ou non (parfois, comble de l'efficacité dans le domaine des relations publiques, c'est le service d'information des Groupements patronaux vaudois — une feuille format A4 hebdomadaire — qui a tenu lieu de prise de position rédactionnelle!).

Quatre réactions parmi d'autres qui permettront de prendre la température romande (la «NZZ» n'a jusqu'ici guère été prolixe sur le sujet: un rapide compte rendu le 16.4.1980).

«24 Heures» (J.-M. Vodoz, sous le titre: «Besoin de clarté»): «(...) L'idée n'est certes pas nouvelle. Et, bien que l'équipe de M. Philippe Hubler étaie sa démonstration sur des tableaux chiffrés d'une imparable précision, des objections très classiques surgissent. D'abord, si la Confédération n'est plus distributrice de millions, elle pourra moins facilement exercer des pressions sur des pouvoirs cantonaux, dont l'opportunisme et le manque de rigueur emplissaient de colère un fédéraliste convaincu, le président Chevallaz, quand il était ministre des Finances. Ensuite, le danger de sous-enchère fiscale s'accroîtrait de beaucoup. Enfin, si le régime se simplifie, la péréquation, c'est-à-dire l'argent que les cantons riches donnent aux cantons pauvres, va devenir... visible. Donc agaçante pour les premiers, humiliante pour les seconds. Et tout le monde fera la grimace. Il n'empêche que le Centre patronal vaudois a raison de plaider pour la clarté. Au moins dans la discussion. Car le peuple suisse doit savoir ce qu'il fait. A travers la comptabilité nationale, un défi nous est lancé.»

«TLM» (M. Syfrig, sous le titre: «Un bond vaudois»): «(...) Redonner une certaine indépendance et de la dignité aux cantons, bravo! En revanche, il convient de prendre garde que ce fédéralisme-là n'en arrive pas à signifier absence de solidarité, devenant ainsi synonyme de cantonalisme égoïste. Un Etat qui se prétend moderne doit donner l'exemple de l'efficacité. C'est pourquoi il serait illusoire de concevoir des cantons plus indépen-

défense nationale, verraient à l'avenir leurs dissemblances augmenter.
L'impôt pour la défense nationale permet également de mesurer la capacité financière des cantons, de les comparer, et sert de base à la péréquation intercantonale. Par quoi le remplacer, s'il était supprimé?

ON GÈLE ET ON ATTEND...

— Enfin la péréquation financière: cette péréquation doit être maintenue, selon le Centre patronal qui propose d'adopter, comme clé de répartition des 600 millions, les soldes des mouvements d'argent actuels que touchent ou versent les cantons. Il s'agit donc d'un gel de la situation actuelle. Or cette solution est peu satisfaisante, car les parts que toucheraient les cantons ne seraient plus calculées selon leurs besoins objectifs. Les montants actuels, par exemple, comprennent notamment des subventions versées pour des investissements. Une fois ces investissements terminés, rien ne justifie encore que les parts cantonales comprennent encore de telles sommes. Le gel de la situation actuelle aurait donc pour effet de perpétuer une situation dépassée, et qui le sera de plus en plus. Le canton de Vaud, qui a bénéficié ces dernières années de subventions fédérales pour la construction de l'Université de Dorigny, verrait, par exemple, cette situation perdurer, alors que les bâtiments seraient terminés depuis longtemps.
En bref, on s'aperçoit que les propositions patronales éludent les problèmes plutôt qu'elles ne les résolvent. On ne saurait réduire la répartition des tâches et des compétences entre Confédération et cantons à de simples mouvements de fonds. Au-delà de ces mouvements il existe un problème politique qui doit être traité pour lui-même. L'ignorer ne résout rien ou conduit alors à démanteler l'Etat central, dans nombre de ses compétences et de ses rôles. Est-ce le but voilé du Centre patronal ou bien celui-ci ignore-t-il que la politique ne peut être réduite à de simples mouvements de fonds, abstraits des volontés et phénomènes qui en sont la cause?

dants sans, du même coup, attribuer à l'Etat central les moyens adéquats pour conduire les tâches qui s'imposent et s'imposeront encore davantage à la communauté helvétique dans son ensemble. Pour ce type de construction en commun, la pensée doit être plus généreuse; on est loin de l'esprit du projet vaudois qui donne l'impression d'un «sacré bond». En arrière.»

«La Suisse» (L. Rebeaud, sous le titre: «L'œuf de Colomb»): «(...) Les patrons vaudois mettent dans le mille. Depuis le temps qu'on tâtonne laborieusement pour trouver moyen de désenchevêtrer l'entrelacs déroutant des compétences entre cantons et Confédération, ils présentent la première proposition claire. C'est si simple qu'on se demande, rétrospectivement, comment la Confédération n'y avait pas songé avant. On pense à l'œuf de Colomb. (...) Bien sûr, le danger existe que des cantons soudain soustraits à la surveillance fédérale se conduisent mal, cessent d'appliquer correctement les lois. C'est un risque à courir. Sereinement. Traités en adultes, les cantons devraient se conduire en adultes.»

«Journal de Genève — Le quotidien suisse d'audience internationale» (J.-S. Eggly, sous le titre: «Supprimer l'impôt fédéral direct?»): «(...) On ne peut se défendre d'un léger soupçon envers les auteurs de la proposition: ne seraient-ils pas enclins à se soucier trop peu de ces enjeux nationaux et de cette solidarité confédérale? N'y a-t-il pas la tentation de préférer parfois le cantonalisme en vase clos à un véritable fédéralisme? Malgré ce soupçon, nous pensons que la proposition a le mérite d'être une provocation salutaire. Hypothèse peut-être extrême dans un débat essentiel, elle devrait pousser à un réaménagement véritable des tâches entre la Confédération et les cantons. Ces derniers devraient pouvoir reprendre entièrement plusieurs compétences et charges; l'Etat fédéral devrait pouvoir alléger son emprise sur la vie du pays. Or la volonté d'un tel réaménagement semble se heurter à de nombreuses obstructions et risque de vaciller. La proposition issue des milieux patronaux vaudois vient à point nommé comme un coup de fouet politique.»

GENÈVE

Assurance-maladie: retombées d'un échec

Affrontement exemplaire à Genève sur le front de l'assurance-maladie. Pratiquement, l'échec des négociations pour une nouvelle convention établissant le tarif des actes médicaux entre la Fédération des caisses-maladie et l'Association des médecins genevois aboutit à la suppression du système dit du tiers-payant pour le règlement des notes et factures en fin de traitement (l'assurance paie elle-même la totalité des notes d'honoraires et des factures que lui adressent médecins, hôpitaux, etc. et établit ensuite un décompte à l'intention de l'assuré pour son éventuelle participation aux frais). Pénalisation des usagers à travers la pénalisation de certains médecins pratiquant une médecine bon marché et pas exclusivement basée sur les «actes» rémunérateurs et considérés comme tels dans le règlement admis par les caisses-maladies: lesdits médecins perdent l'avantage des paiements réguliers effectués par les caisses, sorte d'assurance «compensant» des revenus souvent bas (le système du tiers-garant qui demeure seul en vigueur — facture à l'usager qui la transmet à son assurance — évite tout contrôle de la facturation des médecins par les caisses).